

- Nouveau adhérent
- Ancien adhérent
- 2019/2020
- FFD



FICHE D'ADHESION 2019-2020

Association Créa' Dance



PARTIE A REMPLIR PAR L'ELEVE : ECRIRE EN MAJUSCULES

CIVILITE : Femme Homme

NOM :

PRENOM :

VILLE (de résidence) :

DATE DE NAISS :

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

N° PORTABLE (mère) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° PORTABLE (père) :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

E-MAIL OBLIGATOIRE :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Est inscrit dans un ou plusieurs cours de la catégorie :

- Danses « Solo » - code couleur rose
- Danses de couple - code couleur jaune
- Univers Rock Sauté - code couleur bleu
- Les compagnies - code couleur vert

Choisissez votre statut en sein de l'association en cochant parmi les choix ci-dessous :

- Elève amateur / loisirs
- Compétiteur Rock Sauté
- Membre du Conseil d'administration suite à l'assemblée générale de juillet 2019.

AUTORISATION (pour les mineurs, signature obligatoire des représentants légaux) :

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'association Créa' Dance.
- J'autorise l'association à publier sur tous supports que ce soit l'image de mon enfant à des fins de communication.
- J'autorise l'association à prendre toutes les dispositions nécessaires à cas d'accident et souhaite que celle-ci contacte en cas d'urgence :

Mr / Mme N° TEL :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Date :

SIGNATURE

(Pour les mineurs, signature des responsables légaux)

PARTIE A REMPLIR PAR L'ASSOCIATION

Adhésion = 20 € (amateur / loisir) ou 40 € (compétition) par personne

Par Chèque à l'ordre de Créa' Dance :

Numéro de chèque Montant = €

Par Chèques Loisirs de la CAF:€

Par Espèce :€.....

Par Coupon Sports ANCV:€

Par Chèques vacances ANCV:€

Autres, précisez :

Certificat médical (pour les mineurs et compétiteurs) ; Préciser l'année d'obtention du certificat :

2019 (nouveau)

2018 (déjà donné l'an passé)

2017 (déjà donné il y a 2 ans)

Photo d'identité pour les compétiteurs

REGLEMENT INTERIEUR

L'association se compose de membres fondateurs, de membres adhérents et de membres participants. Sont membres fondateurs les personnes physiques ou morales qui ont participé à la création de l'Association et paient l'adhésion fixée par le conseil d'administration. Sont membres fondateurs et participants toute personne physique ou morale ayant adhéré au présent règlement intérieur et payant une adhésion annuelle de 20€ (vingt euros) décidée par le Conseil d'Administration. L'adhésion d'un membre doit être acceptée par le conseil d'administration.

REGLEMENT DES COURS

L'élève et/ou ses représentants financiers s'engagent à régler l'adhésion selon les modalités de règlement portées sur le dossier d'inscription. Les signataires acceptent ces modalités qui comportent obligatoirement :

- Le versement de l'adhésion lors de l'inscription
- Et le versement de la cotisation annuelle pour les cours de danses ou activités à partir du 2nd cours (à l'ordre de Choeur & Danse Studio)

Le montant des cours est dû entièrement.

Les encasements peuvent être différés sur plusieurs mois (maximum 6 mois).

Le remboursement total ou partiel n'est étudié que dans les cas de forces majeures, à savoir :

- En cas d'accident ou de maladie grave entraînant l'incapacité de pratiquer la danse dûment attestée par un médecin.
- En cas de décès de l'élève.

L'encasement ne s'effectuera qu'après que l'élève inscrit ait fait son heure d'essai gratuite et si celui-ci continue par la suite. Si l'élève décide de ne pas poursuivre les cours, il doit en informer l'association : le chèque ou l'espèce est rendu directement au répondant financier. Tous les encasements se font au 15 de chaque mois.

ORGANISATION DES COURS

Les élèves inscrits en cours sont tenus :

- De respecter la propriété des locaux mis à disposition
- De respecter la loi concernant l'interdiction de fumer dans les lieux publics.
- De prendre leur disposition pour arriver en cours avec un peu d'avance pour avoir le temps de se changer.
- Faire preuve d'un bon état d'esprit à l'égard des autres membres de l'Association.
- D'être accompagné à chaque cours, pour les élèves mineurs, par un parent ou un responsable qui s'engage à vérifier que l'encadrant est présent, et à revenir le chercher à la fin de chaque séance.

Les encadrants s'engagent à être présent à chaque cours et à assumer entièrement le déroulement de leurs séances. Ceux-ci se réservent, avec l'accord du conseil d'administration, le droit d'annuler ou de rejeter une inscription d'un élève, qui empêcherait le bon fonctionnement de chaque cours.

DROIT A L'IMAGE :

Chaque élève et/ou ses représentants légaux acceptent par le biais du règlement intérieur de céder ses droits à l'image à l'association à des fins de communications :

« J'autorise l'Association Créa' Dance à enregistrer sur quelque support que ce soit mon image au cours des prestations réalisées par l'Association

et cède par la présente tout droit de reproduction et de représentation de mon image pour son utilisation dans le cadre de la communication de l'Association Créa' Dance »

Cocher la ou les cases correspondant à votre ou vos choix :

DANSES « SOLO »

- Eveil corporel 4/5 ans
- Initiation à la danse 6/7 ans

- Danse Classique 8-10 ans
- Danse Classique 11 ans et plus

- Modern Jazz 8/12 ans – Niveau 1
- Modern Jazz 8/12 ans – Niveau 2
- Modern Jazz 13 ans et plus – Niveau 1
- Modern Jazz 13 ans et plus – Niveau 2
- Modern Jazz adulte – Débutant & Inter
- Technique Modern Jazz

- Line Dance – Débutant & Inter
- Line Dance – Inter & Avancé

- Afro Coupé Décalé 8 ans et plus
- Street Dance 8 ans et plus

DANSES DE COUPLE

- Danse de Salon – Débutant

- Salsa Cubaine - Débutant
- Salsa Cubaine - Inter
- Bachata – Débutant

- Rock Piétiné – Débutant
- Rock Piétiné – Inter
- Rock Piétiné – Avancé
- Rock Chorégraphié

- West Coast Swing – Débutant
- West Coast Swing – Inter

- Boogie Woogie & Lindy Hop – Débutant
- Boogie Woogie – Compétition

UNIVERS ROCK SAUTE

Catégorie Loisirs : Choisir un groupe (duo ou forma) et un cours technique (soit 2h / hebdo) :

- Duo Rock Sauté - à partir de 6 ans
- Forma Rock Girls - à partir de 8 ans
- Technique Rock Sauté le mercredi
- Technique Rock Sauté le vendredi
- Technique Rock Sauté le samedi

LES COMPAGNIES (Sur sélection)

- Little' Pop
- Les Angels

UNIVERS ROCK SAUTE

Catégorie Compétition :

Choisir un ou deux groupes (duo et/ou forma) et minimum 2 cours technique (soit 3h / hebdo pour les forma et 4h00 / hebdo pour les duos) :

- Duo Rock Sauté – Catégorie Débutant
- Duo Rock Sauté – Catégorie Inter / avancé
- Technique Rock Sauté le mercredi
- Technique Rock Sauté le vendredi
- Technique Rock Sauté le samedi
- Formation Rock Girls 8-15 ans
- Formation Rock Ladies 14 ans et plus

WELLNESS & FUN

- | | | |
|--------------------------------------|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Zumba | <input type="checkbox"/> Aérobic | <input type="checkbox"/> C.A.F |
| <input type="checkbox"/> Renfo Muscu | <input type="checkbox"/> Rock Pound | <input type="checkbox"/> Fitness Sénior |
| <input type="checkbox"/> Jumping | <input type="checkbox"/> Piloxing | <input type="checkbox"/> Step Débutant |
| <input type="checkbox"/> Step Inter | | |

NB : Nous vous précisons, pour les familles et pour les personnes effectuant plusieurs activités qu'il existe des réductions (voir feuilles « Tarifs 2019-2020 »).

Conditions générales de vente et règlement intérieur

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente déterminent le contrat passé entre Chor'& Danse Studio et le participant (élève ou structure privée ou publique). Chor'& Danse Studio propose des cours de danse et autres activités de forme. Ces conditions générales s'appliquent pour l'ensemble des prestations proposées par Chor'& Danse Studio, elles s'appliquent également aux professeurs indépendants représentés et aux partenaires.

ARTICLE 1 : DEFINITIONS

Chor'& Danse Studio : école de danse située à Chemin de la Vallée 22130 Pluduno
SITE : le site Internet www.chor-et-danse-studio.fr
Participant : toute personne participant à une activité organisée par Chor'& Danse Studio et réalisant de ce fait une inscription via le SITE ou à l'école de danse.
INSCRIPTION/RESERVATION : la réservation d'une activité et son règlement par une personne, que ce soit sur le site ou auprès de l'école de danse, que la participation à l'activité soit ponctuelle ou annuelle.
ACTIVITE : prestations de cours collectifs, privés, stages, spectacles, etc.. de danses et / ou d'activités de la forme.

ARTICLE 2 : CONDITIONS D'ACCES AUX ACTIVITES

2.1. Le participant se déclare apte physiquement à participer aux activités organisées par Chor'& Danse Studio. Le participant déclare avoir l'accord de son praticien pour la pratique des disciplines réservées et le participant mineur s'engage à fournir un certificat médical de moins de 3 mois pour toute inscription d'une durée de plus d'un mois aux prestations fournies. Le participant majeur décharge Chor'& Danse Studio de toutes responsabilités en cas d'accident ou de blessures ; Ni l'école, ni les professeurs ne pourront être tenus responsables.

2.2. La participation aux cours de l'école de danse Chor'& Danse Studio n'est autorisée qu'aux personnes inscrites, ayant réglé leur cotisation. Un justificatif peut être demandé avant le début de l'activité (carte d'adhérent, justificatif de règlement).

2.3. L'observation des cours n'est pas autorisée. Seuls les participants inscrits et à jour de leur cotisation sont acceptés dans le studio pendant le cours. L'accès à l'activité est possible 15 minutes maximum avant le démarrage de la séance. L'accès à une activité peut être refusé en cas de retard, pour le bon déroulement du cours.

2.4. Le participant prévoit une tenue adaptée à l'activité suivie, et une paire de chaussures propres pour les activités obligeant le port de chaussures. En cas de non-respect de la tenue vestimentaire, l'accès à l'activité peut être refusé.

2.5. Au début de chaque activité, le professeur vérifie sa liste d'élèves et peut être amené à demander au participant un justificatif d'identité afin de valider une réservation, en cas de doute ou litige (2 participants ayant le même nom de réservation, etc.)

ARTICLE 3 : TENUE VESTIMENTAIRE ET DISCIPLINE

3.1. Il est important d'être régulier pour progresser et ne pas se sentir perdu en cours d'année, pour les activités hebdomadaires. En cas de retard ou d'absence, l'élève préviendra l'école de danse et/ou son professeur.

3.2. En cas de retard, le participant s'installera avec discrétion, si l'accès à l'activité est encore possible. Les cours commencent à l'horaire précis.

3.3. Une tenue appropriée à la pratique du sport ou de la danse est demandée. Les jeans sont interdits. Les chaussures de ville ou utilisées en extérieur sont interdites (même propres !) car elles dégradent le parquet de la salle de danse. Seuls sont autorisés : chaussures de danse, de gym, chaussettes, chaussures de danse de salon, baskets souples et non utilisées en extérieur. Tout participant ne respectant pas ces conditions pourra se voir refuser l'entrée à l'activité réservée. Il est conseillé de prévoir une bouteille d'eau. Pour toutes les activités Wellness & Fun, il est demandé à chaque participant de se munir d'une serviette.

3.4. Il est strictement interdit de fumer dans les locaux. Le participant s'engage à respecter l'état des locaux et des installations et ne pas y provoquer de dégradations : pas de chaussures de ville dans le studio, de nourriture, de chewing-gum, cigarette ou téléphone portable pendant les cours (ou portable mis en silencieux). Des vestiaires sont à la disposition du participant. Le studio, Chor'& Danse Studio, ou le professeur ne pourront être tenus responsables en cas de perte ou vol.

ARTICLE 4 : MODALITES D'INSCRIPTIONS

4.1. Inscriptions aux activités hebdomadaires – Toute inscription aux activités dispensées toute l'année, n'est définitive qu'après réception du dossier complet de l'élève : paiement complet, fiche d'inscription remplie et signée, certificat médical de moins de 3 mois, une photo. La remise du certificat médical pourra bénéficier d'un délai supplémentaire de 15 jours après la signature de l'inscription. Passé ce délai, l'accès au cours pourra être refusé à l'élève concerné. Le certificat médical est une obligation légale.

4.2. Inscriptions aux stages, ateliers, spectacles – Toute inscription à un événement ponctuel n'est définitive qu'après réception du paiement de la réservation.

ARTICLE 5 : RESPONSABILITES

5.1. Chor'& Danse Studio et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables des dommages causés au participant ou à ses biens lors des activités. Tout participant doit être titulaire d'un contrat d'assurance individuelle accident et de responsabilité civile personnelle. Chor'& Danse Studio et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables de tout accident survenu suite à la reproduction par le participant, sous sa responsabilité, des exercices appris, au motif qu'ils auraient été préalablement proposés lors d'une activité au sein de l'école de danse.

5.2. Chor'& Danse Studio et l'ensemble de ses représentants ne pourront être tenus responsables de tout dommage ou perte des objets et effets personnels apportés par le participant.

5.3. Chor'& Danse Studio se réserve le droit d'annuler une activité en cas de force majeure. Une telle annulation ne pourra engager sa responsabilité et donner lieu à des dommages et intérêts à remettre au participant. En cas d'annulation ou de report, Chor'& Danse Studio informera le participant dans les meilleurs délais et proposera une solution de remplacement.

5.4. Le participant accepte de se montrer vigilant et de se soumettre aux consignes de sécurité affichées dans les bâtiments.

ARTICLE 6 : DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATIONS

6.1. Tout inscription est définitive et engage le participant. Aucun remboursement ni échange. Tout abonnement est nominatif et ne peut être partagé entre plusieurs personnes.

6.2. Absence de droit de rétractation : Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, les billets de spectacles, cours et événements à date fixe ne font pas l'objet d'un droit de rétractation.

6.3. Une réservation ne peut être remboursée même en cas de perte ou de vol, ni reprise, ni échangée. En cas d'annulation de l'événement, un échange sera proposé, en faveur de l'acquéreur initial. Aucun frais de quelque nature que ce soit ne sera remboursé ou dédommagé.

6.4. Toute réservation ne peut être revendue à un prix supérieur à ce qui a été pratiqué par Chor'& Danse Studio.

6.5. Chor'& Danse Studio se réserve le droit d'annuler ou de déplacer un cours si le nombre de participants est inférieur à 8 personnes.

ARTICLE 7 : DROIT A L'IMAGE ET PROPRIETE INTELLECTUELLE

7.1. Chor'& Danse Studio et l'ensemble de ses représentants se réservent le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité, sur tout support que ce soit. Vous êtes libres de prévenir Chor'& Danse Studio, en cas de refus d'apparaître sur les documents de communication.

7.2. Les chorégraphies et pièces artistiques proposées par Chor'& Danse Studio dans le cadre de ses activités sont la propriété de Chor'& Danse Studio et de ses représentants. La reproduction, la représentation et la publication de ses travaux sont autorisées pour un usage exclusivement privé ou non-commercial, sous réserve de respecter l'origine des éléments utilisés et en indiquant, sur le support de diffusion ou présentation la mention « proposé par Chor'& Danse Studio » ou « proposé par nom du professeur ».

7.3. Tout participant souhaitant prendre des notes ou filmer une activité doit en demander l'autorisation auprès de Chor'& Danse Studio ou du professeur.

ARTICLE 8 : RESERVATIONS EN LIGNE

8.1. Les activités sont décrites sur le site Internet www.chor-et-danse-studio.fr. Malgré notre vigilance, il est toujours possible qu'une erreur soit constatée sur le site. En aucun cas la responsabilité de Chor'& Danse Studio ne pourra être retenue.

8.2. Toute réservation effectuée sur le site Internet équivaut à une prise d'option, valable 8 jours. Chor'& Danse Studio se réserve le droit d'annuler toute réservation en ligne, en cas de non réception du règlement ou si le règlement est réalisé mais que l'activité n'a plus de places disponibles.

8.3. Chor'& Danse Studio décline toute responsabilité quant à l'utilisation de son site Internet et des dommages éventuels pouvant survenir lors de commande en ligne, impression.

ARTICLE 9 : CARTES CADEAUX

9.1. Les cartes cadeaux proposées par Chor'& Danse Studio sont à valeur fixe entre 20€ à 150€. Elles sont nominatives et peuvent être utilisées dans un délai de 1 an sur l'ensemble des activités organisées par Chor'& Danse Studio.

9.2. Une carte cadeau possède un code qui la rend unique. La carte n'est valide que si elle a été préalablement réglée.

9.3. La carte est valable 1 an à partir de sa date d'achat. Les cartes peuvent être cumulées. Si le montant de la réservation est supérieur à la valeur de la carte cadeau, le restant dû devra être réglé. Si le montant de la réservation est inférieur à la valeur de la carte cadeau, le solde de la carte sera mis à jour.

9.4. Les cartes cadeaux ne sont ni échangeables, ni remboursables et ne sont pas valables pour l'achat de nouvelles cartes cadeaux.

ARTICLE 10 : DONNEES PERSONNELLES

Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que pour nous permettre d'améliorer et personnaliser les services que nous vous proposons et les informations que nous vous adressons.

ARTICLE 11 : DROITS APPLICABLES ET LITIGES

Les présentes conditions générales de vente sont soumises à la loi française. En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents. La validation de votre réservation vaut acceptation de ces conditions générales de vente. Les données enregistrées par Chor'& Danse Studio constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par Chor'& Danse Studio et ses clients.